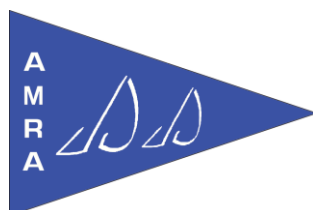




# CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS MATCH RACING 2016

*17 au 20 Novembre 2016*

*Association Match Racing Antibes*



## AVIS DE COURSE



ANTIBES JUAN-LES-PINS



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



## 1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'autorité organisatrice (AO) sera L'AMRA en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Nationale Match Racing.

AMRA  
Pôle Voile  
CREPS Sud-est-Antibes  
Avenue du 11 Novembre BP 47  
06601 ANTIBES CEDEX  
Tel : +33 6 03 32 91 03 (Paul BOUVET) ou +33 6 88 82 55 88 (Philippe MOURNIAC)  
Email : [contact@matchraceantibes.fr](mailto:contact@matchraceantibes.fr)

## 2. LIEU ET DATE

L'épreuve « Championnat de France Espoirs de Match Racing 2016 » aura lieu à l'AMRA du 17 au 20 novembre 2016.

## 3. GRADE DE L'EPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 3 a été demandé à WS. Ce grade peut être modifié par les membres du sous-comité « Match Race Rankings » de WS. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être regradée.

## 4. PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course à partir de 9h00 le jeudi 17 novembre au Club (AMRA au Creps Antibes).

Possibilité d'entraînement gratuit le mardi 15 et mercredi 16 novembre. Pour plus de renseignements, contactez Philippe MOURNIAC par mail [contact@matchraceantibes.fr](mailto:contact@matchraceantibes.fr)

Jeudi 17 novembre	9h00 à 11h00 11h15 <b>13h00</b> 18h30 19H00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC Briefing au Club de SR Antibes : Salle Libeccio <b>Premier signal d'attention et courses à suivre</b> Débriefing coureurs et arbitres Mot de bienvenue, présentation des équipes et de l'organisation
Vendredi 18 novembre	9h00 <b>10h00</b>	Briefing au Club SR Antibes : Salle Libeccio <b>Premier signal d'attention et courses à suivre</b> Débriefing à suivre après retour à terre
Samedi 19 novembre	9h00 <b>10h00</b>  19h30	Briefing au Club SR Antibes : Salle Libeccio Premier signal d'attention et courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre Cocktail et Repas des équipages
Dimanche 20 novembre	9h00 <b>10h00</b>	Briefing au Club SR Antibes : Salle Libeccio <b>Premier signal d'attention et courses à suivre</b> Remise des prix à suivre après l'arrivée de la dernière course

L'heure limite pour le dernier signal d'attention le 20/11/2016 est fixée approximativement à 16h30. L'heure limite définitive sera précisée lors du briefing skipper du dimanche 20 novembre.

La remise des prix du Championnat aura lieu dès que possible après l'arrivée du dernier match le 20 novembre 2016 SR Antibes : Salle Libeccio.

La présence des équipages est obligatoire :

Au premier briefing

Aux cocktails et repas des équipages

Aux briefings quotidiens



A la remise des prix pour les quatre premiers

## 5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- a) 10 barreaux maximum seront invités pour l'épreuve par la sélection faite selon le règlement du Championnat de France Espoirs de Match-Racing disponible sur le site de la FFVoile.  
[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/documents/REGLEMENT\\_MR\\_2016.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/documents/REGLEMENT_MR_2016.pdf)
- b) Tous les concurrents doivent répondre aux critères d'admissibilité de la réglementation 19 de WS, code d'admissibilité.
- c) Chaque barreur doit avoir son numéro d'identification WS (« WS Sailor ID ») en ayant pris soin, au préalable, de s'inscrire sur le site [www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor).  
Les barreaux fourniront à l'Autorité Organisatrice leur « WS Sailor ID » à la confirmation d'inscription.

## 6. INSCRIPTIONS

- a) Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés par les sélectives de bassin devront être envoyés au plus tard le 10 novembre 2016 à l'AMRA (AO).
- b) Les dossiers d'inscription des barreaux sélectionnés par la CNMR devront être envoyés au plus tard le vendredi 4 novembre à l'AMRA.
- c) Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoir de Match Racing :
  - ❖ formulaire d'inscription ci-joint
  - ❖ chèque de garantie de participation : **380 € (obligatoire à joindre dans ce dossier inscription)**
  - ❖ chèque frais de constitution de dossier (coût inscription) : **330 €**
  - ❖ la caution matérielle : **1 500 €** (Chèque de 1300 Euros et 200 Euros en liquide)

Les chèques de frais de constitution de dossier, de garantie de participation et de caution sont à libeller à l'ordre de l'AMRA.

### Les dossiers sont à faire parvenir à :

AMRA  
Pôle Voile  
CREPS Sud-est-Antibes  
Avenue du 11 Novembre BP 47  
06601 ANTIBES CEDEX

- d) Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :
  - ❖ La licence FFVoile valide de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition établi dans l'année en cours).
  - ❖ Une autorisation parentale pour les mineurs.
  - ❖ Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription et de la caution pour participer.

## 7. REGLES

- a) L'épreuve sera régie par :
  - ❖ Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013-2016 (RCV), incluant l'Annexe C.
  - ❖ Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC), qui s'appliquent également aux courses d'entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
  - ❖ Les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de France Espoirs Match-Racing 2016.
  - ❖ Les prescriptions de la FFVoile



## b) Modifications aux RCV :

- ❖ Conformément à la RCV 86.3, cette compétition utilisera l'ensemble des règles expérimentales proposées pour le Match Racing. Voir la formulation détaillée de ces modifications aux règles dans l'annexe 1 de l'AC.
- ❖ Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- ❖ Les RCV C8.6 et C6.3 seront modifiées dans les instructions de course.
- ❖ La RCV 31 sera modifiée dans les instructions de course.

## 8. BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur des First Class 7.5.
- b) Six bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 génois, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique, deux baguettes arrière, une manivelle de winch, 5 écoutes (2 voile d'avant, 2 spi, et amure de spi) et 5 drapeaux (bleu, jaune, rouge, L et Y)
- c) Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour et/ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.
- d) Les bateaux devront être utilisés selon les règles des Instructions de Course et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

## 9. EQUIPAGE

- a) Pour les équipages masculins ou mixtes le nombre de personnes à bord sera de 4 membres.
- b) Pour les équipages **féminins** le nombre de personnes à bord sera de 4 ou 5 membres.
- c) Pour les équipages dont l'ensemble des équipiers est **âgé de 20 ans** et moins (né après le 31 décembre 1995), le poids moyen autorisé sera le même, avec la possibilité d'embarquer un équipier supplémentaire sans dépasser le poids maximum autorisé défini en 9(d), ci-dessous.
- d) Poids total maximum **350 kg**.
- e) Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- f) Quand un barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir, le Comité de Course peut autoriser un membre d'équipage d'origine à le remplacer.
- g) Quand un membre d'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le Comité de Course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- h) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

## 10. FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin, suivies de phases finales en élimination directe. Le format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.

Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.



## 11. PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent.  
La zone de course sera située sur le plan d'eau d'Antibes.

## 12. PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la réglementation 20.4.2 du règlement WS s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) La publicité Concurrents est autorisée, mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 du code de publicité de WS.
- c) Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

## 13. TITRE DECERNE

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de Champion de France Espoirs de Match-Racing 2016.

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le concurrent autorise l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing 2016 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

## 16. BATEAUX ENTRAINEURS

Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Si un bateau entraîneur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité, appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

## 17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'organisateur travaille actuellement à une solution pour héberger l'ensemble des compétiteurs.





## ANNEXE 1 – ENSEMBLE

Les modifications aux RCV sont détaillées ci-dessous.

### A. Ajouter une nouvelle RCV 7 au chapitre 1 :

#### 7 DERNIER POINT DE CERTITUDE

Les umpires supposeront que l'état d'un bateau ou sa relation avec un autre bateau n'a pas changé tant qu'ils ne sont pas certains que cet état a changé.

### B. Supprimer les RCV 18, C2.6 et C2.7 et remplacer par :

#### 18 PLACE A LA MARQUE

##### 18.1 Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone*. Cependant, elle ne s'applique pas entre un bateau s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant.

##### 18.2 Donner la place à la marque

(a) Quand le premier bateau atteint la *zone*,

- (1) si les bateaux sont *engagés*, le bateau à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au bateau à l'intérieur la *place à la marque*
- (2) si les bateaux ne sont pas *engagés*, le bateau n'ayant pas encore atteint la *zone* doit par la suite donner la *place à la marque*.

(b) Si le bateau ayant droit à la *place à la marque* quitte la *zone*, le droit à la *place à la marque* cesse de s'appliquer et la règle 18.2(a) s'applique à nouveau si besoin, selon la relation entre les bateaux au moment où la règle 18.2(a) s'applique à nouveau.

(c) Si un bateau a obtenu un *engagement* à l'intérieur et que, depuis le moment où l'engagement a commencé, le bateau à l'extérieur a été incapable de donner la *place à la marque*, ce dernier n'est pas tenu de la lui donner.

##### 18.3 Virer de bord ou empanner

Quand un bateau prioritaire *engagé* à l'intérieur doit changer de *bord* à une *marque* pour suivre sa *route normale*, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il change de *bord*, passer plus loin de la *marque* qu'il n'est nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.3 ne s'applique pas à une *marque* d'une porte ou à une *marque* d'arrivée et un bateau ne doit pas être pénalisé pour avoir enfreint cette règle sauf si la route d'un autre bateau a été affectée par l'infraction à cette règle.

### C. Modification de la définition de Place à la marque :

**Place à la marque** *Place* pour un bateau pour naviguer sur sa *route normale* pour contourner ou passer la *marque* du côté requis. Si la *place* inclut un changement de *bord*, ce virement ou cet empannage ne doit pas être effectué plus rapidement qu'il ne l'aurait été pour suivre sa *route normale*.

### D. Ajouter la nouvelle règle suivante :

**C2.14** La règle 17 est supprimée.



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coordonnées du Barreur :

Nom / Prénom : ..... Courriel : .....

Adresse: .....

Tel. : ..... Nom du Club représenté : ..... Ligue : .....

Composition de l'équipage (4 pour les équipages masculins ou mixtes, 5 pour les féminins et 20 ans et moins)						
	Nom	Prénom	N° licence	Club	Sailor ID	Poids (réservé AO)
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: 350 kg

Garantie de participation (**obligatoire à joindre dans ce dossier d'inscription**) : **380 Euros**

Frais de constitution de dossier : **330 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 17/11/2016)

Caution Matériel : **1 500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 17/11/2016) (1300 en chèque à l'ordre de l'AMRA et 200 en liquide)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 46 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Entraînement gratuit les mardi 15 et mercredi 16 novembre.

Etes-vous intéressé : OUI – NON\*

Jour(s) : .....

MATIN – APRES-MIDI \*

\*rayer la mention inutile

Signature du Barreur :

**Demande d'inscription à adresser dans les meilleurs délais à :**  
 AMRA- Pôle Voile - CREPS Sud-est-Antibes- Avenue du 11 Novembre BP 47  
 06601 ANTIBES CEDEX